

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010 Lundi lh juin 2010 a 14tt30 A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Lundi 14 Juin 2010 à 14 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ABSENTS EXCUSES:

- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan pouvoir donné à Mme Yvette ANNEE
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique

<u>ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :</u>

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 14 Juin 2010 A 14 h30– à LA ROCHE BERNARD

IV- CONVENTIONS - CONTRATS - MARCHES

 1. – Etude d'opportunité économique pour la construction d'une nouvelle écluse au Barrage d'Arzal

Le Conseil d'Administration de l'I.A.V. a décidé, par délibération en date du 17 juin 2008 d'engager une procédure de concours restreint pour attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une nouvelle écluse au barrage d'Arzal.

Trois groupements de maîtrise d'œuvre (mandatés respectivement par SAFEGE, EGIS EAU et SOGREAH) ont été admis en candidature et ont remis un dossier de concours. Après analyse des offres techniques et financières, le groupement mandaté par SOGREAH a été désigné lauréat par décision du Pouvoir Adjudicateur en date du 15 avril 2010. Conformément à l'article 70-VIII du Code des Marchés Publics, la phase de négociation avec le lauréat, préalable à l'attribution du marché par l'assemblée délibérante, est actuellement en cours.

En parallèle, le Conseil d'Administration a validé lors du vote du budget 2010 la réalisation d'une étude d'opportunité économique, dans le but notamment de définir une clé de financement pour cet ambitieux projet, estimé, au stade avant-projet sommaire, à environ 20 millions d'euros H.T.

Le montant d'une telle étude est estimé à 30 000 € H.T. Il est donc proposé d'organiser une consultation sous forme d'un marché à procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- d'organiser, sous forme d'un marché à procédure adaptée, une consultation en vue de la réalisation d'une étude d'opportunité économique pour la construction d'une nouvelle écluse au barrage d'Arzal.
- Charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme Le Président, Y. MAHE